

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE : 17 juillet 2020

OBJET : avenants n° 1 aux marchés de travaux pour la construction d'un local de stockage et festif

-----N° 2020/064

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les onze marchés de travaux relatifs à l'opération de « construction d'un local de stockage et festif » ont été attribués par délibération du Conseil Municipal n° 2020/021 du 21 février 2020.

Suite au démarrage des travaux, les modifications suivantes nécessaires à la bonne poursuite du chantier doivent faire l'objet d'avenants n° 1 :

- *Prolongation du délai d'exécution des travaux pour une durée de dix semaines au titre de la crise sanitaire du coronavirus.*
- *Travaux modificatifs :*
 - **Lot n° 1 – désamiantage – démolition** : travaux complémentaires de désamiantage suite à un oubli de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre de l'établissement du diagnostic amiante avant démolition.
 - **Lot n° 9 – électricité CFO CFA** : création d'une alimentation électrique pour un défibrillateur.
- *Renonciation au bénéfice de l'avance de l'entreprise BADOUT titulaire du lot n° 2 – terrassement – gros œuvre.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21 et L2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Reçu le 21/07/2020,

Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au Code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu la délibération n° 2020/021 du 21 février 2020 portant attribution des marchés de travaux pour la construction d'un local de stockage et festif,

Vu la délibération n° 2020/44 du 5 juin 2020 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux suivants, dans le cadre de l'opération de « construction d'un local de stockage et festif », ainsi que tous documents nécessaires à leur mise en application :

- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 1 – désamiantage - démolition** dont le groupement **PROMIA / LYDE DECONSTRUCTION** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux et portant le nouveau montant du marché à **39 788.50 euros HT**.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 2 – terrassement – gros œuvre** dont **BADOUT** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux et à la renonciation au bénéfice de l'avance.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 3 – étanchéité** dont **ETANCHEITE ROANNAISE** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 4 – façades** dont **RHÔNE-ALPES EXTERIEUR** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 5 – menuiseries extérieures aluminium** dont **BEGAT MENUISERIE** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 6 – menuiseries intérieures** dont **CHEVILLON GILLES** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 7 – plâtrerie - peinture** dont **ETS LARDY** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 8 – carrelage - faïence** dont **S2L CARRELAGE** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 9 – électricité CFO CFA** dont **QR ELEC** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux et portant le nouveau montant du marché à **24 264.55 euros HT**.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 10 – plomberie - ventilation** dont **DUBOST RECORBET** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux.
- avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 11 – VRD** dont **ESPACES VERTS DES MONTS D'OR** est titulaire relatif à la prolongation du délai d'exécution des travaux.

- **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2020.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROMIER

